



PROCES-VERBAL

de l'Assemblée communale du 18 avril 2024

Présidence : M. David Fattebert, Syndic

Citoyens présents : 25 citoyens (pour les comptes)
Majorité absolue à 13
31 citoyens pour le procès-verbal (majorité à 16)

Préambule

A 20h00, M. le Syndic au nom du Conseil communal déclare l'assemblée ouverte, souhaite la bienvenue et remercie les citoyens de s'être déplacés si nombreux.

L'assemblée communale a été légalement convoquée selon l'art. no 12 de la loi sur les communes.

Tractanda :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2023**, ne sera pas lu, à disposition au bureau communal et sur le site internet.
2. **Comptes de fonctionnement et des investissements 2023**
 - 2.1 Comptes de résultat
 - 2.2 Comptes des investissements
3. **Divers**

M. le Syndic nomme deux scrutateurs ; M. Jean-Yves Gremaud et M. Michel Roch

Mme Stéphanie Pugin, membre de la Commission financière est excusée.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de l'assemblée du 14 décembre 2023 n'est pas lu, car il était à disposition au bureau communal et sur le site internet de la commune.

L'assemblée approuve le procès-verbal à l'unanimité.

M. le Syndic remercie la secrétaire pour la rédaction du procès-verbal.

M. Fattebert rappelle que l'assemblée est enregistrée à des fins de rédaction, celui-ci est détruit lorsque le procès-verbal est rédigé.

2. Comptes de fonctionnement et des investissements 2023

M. le Syndic présente les comptes de fonctionnement 2023. Il donne quelques informations complémentaires.

Administration, les comptes 2023 sont plus bas avec des charges à Fr. 156'246.12 budgétisées à Fr. 167'075.- Les recettes supplémentaires sont expliquées par un bon suivi des poursuites pour un montant de Fr. 16'398.05. Les charges liées à l'informatique sont légèrement en baisse avec des charges se montant à Fr. 25'436.93 budgétisées à Fr. 30'000.-. L'informatique est un outil métier fermé très onéreux.

Ordre public, le service du feu est marqué par un bénéfice, ainsi que pour l'Association du bataillon Sud Fribourgeois pour laquelle nous allons recevoir une ristourne. Les charges du bataillon Sud Fribourgeois se montent à Fr. 13'151.69 pour des produits à Fr. 14'422.01 Une location de Fr. 3'830.01 est également perçue pour le local du feu.

M. J.-P Morard demande quel est l'effectif actuel des pompiers.

M. Fattebert répond qu'il y a 5 pompiers dans notre commune.

Enseignement et formation, cycle scolaire obligatoire, bâtiments scolaires ; charges de Fr. 503'775.09 pour des produits à Fr. 40'451.08, la différence avec le budget se montant à Fr. 517'174 est dû à une bonne tenue des comptes pour la formation secondaire ainsi qu'au niveau primaire. Les charges du camp de ski se montent à Fr. 40'014.69 budgétisées à Fr. 50'000.-, ce qui explique principalement cet écart.

Concernant les comptes du CO, nous recevons une facture globale de Fr. 166'914.60 qui est splittée sur plusieurs postes. Conservatoire ; les charges se montent à Fr. 21'596.05 (subventions aux jeunes musiciens) pour un budget à Fr. 18'500.-, ce montant est en hausse chaque année.

Culte, culture et loisirs, Sport et loisirs, une légère augmentation pour les subventions aux sociétés locales avec des charges se montant à Fr. 6'429.- budgétisées à Fr. 5'000.-, principalement lié à des dons plus importants, notamment pour le spectacle ANIMA ainsi qu'au repas des aînés à Noël qui varie chaque année.

Santé, moins de charges que prévues dans les comptes 2023 avec un montant de Fr. 151'898.32 pour un budget de Fr. 164'951.-, cette diminution est liée à des remboursements ainsi qu'un remboursement du Canton post Covid. Le budget des ambulances est chaque année relativement élevée (Fr. 4'635.-) cependant les charges se montent à de Fr. 1'817.-. A noter qu'il y a un projet d'agrandissement du local de départ sur la parcelle Antiglio à Vaulruz.

Affaires sociales, rien de particulier à signaler. Les comptes sont dans la cible avec des charges à Fr. 148'488.70. Les subventions pour l'accueil extra-scolaire sont subventionnées par les communes contrairement aux crèches où l'on fait partie d'un pot commun dans le district. La charge communale liée aux subventions octroyées aux parents selon leurs revenus se montent à Fr. 4'638.- pour un budget de Fr. 1'000.- Remboursement de l'aide matérielle ce qui engendre un montant négatif de -Fr. 5'433.95.

Transports et communications, routes communales et génie civil; le salaire pour le personnel est de Fr. 4'682.25, celui-ci correspond aux charges 2022. Concernant l'entretien des routes, nous n'effectuons plus de gros travaux avant la reprise de la route par le Canton. Le service de déneigement se monte à Fr. 21'886.75 pour 2023 (peu de déneigement). Il y aura des frais à prévoir pour la signalisation avant la reprise de la route.

M. J.-Y Gremaud demande s'il y a des risques avec le Tour de Romandie qui est prévu le mercredi 24 avril.

M. Fattebert confirme que nous vérifions toujours l'état de la route avant le passage des cyclistes.

Protection et aménagement de l'environnement, charges pour l'approvisionnement de l'eau, budgétisées à Fr. 17'000.- contre Fr. 11'341.20 comptabilisées dans les comptes. Des compteurs d'eau sont en cours de changement, tous les travaux n'ont pas pu être effectués en 2023, ce qui engendre cette différence dans les charges, à noter qu'il y a aussi de nouveaux raccordements. Un montant de Fr. 19'195.05 a été attribué à la réserve. Pour les eaux usées, il y a eu moins d'entretien en 2023 avec des charges à Fr. 4'936.95 pour un budget à Fr. 8'000.-, ce qui a engendré également une réserve de Fr. 5'897.95, qui permet un équilibre. Gestion des déchets, rien de particulier à signaler. Les taxes de recyclage pour le papier et les verres varient considérablement. Une réflexion est faite pour la mise en place d'un compacteur en remplacement d'une taxe au sac. *M. C. Etienne* précise qu'à terme nous allons nous orienter vers une taxe au poids, plusieurs grandes communes prévoient de quitter l'association Air-Pro. La taxe au poids est plus juste que la taxe au sac. Lors de l'assemblée Air-Pro, une présentation d'un compacteur a été donnée, Le Conseil communal va étudier le projet.

Economie, Agriculture, rien de particulier à signaler.

Finances et impôts, impôts, le Canton a beaucoup de retard sur les taxations 2022, les impôts sur les prestations en capital étaient budgétisés à Fr. 1'000.-, il s'agit toujours d'estimation et d'un montant conservateur, les produits 2023 se montent à Fr. 15'044.40, les impôts sur la fortune étaient budgétisés à Fr. 65'000.- pour une rentrée de produits de Fr. 71'630.-, les impôts à la source étaient budgétisés à Fr. 6'000.- pour des produits à Fr. 14'113.55, cet impôt est lié aux personnes étrangères, les impôts sur les personnes morales étaient budgétisés à Fr. 15'000.-, produits 2023 Fr. 42'816.25. Les rentrées sur le capital des personnes morales sont

plus basses avec une rentrée de produit de Fr. 425.- budgétisées à Fr. 2'000.-. La contribution immobilière était budgétisée à Fr. 98'000.- ; produits 2023 Fr. 105'798.35. Les impôts sur les successions et les mutations se montent à Fr. 30'903.95, ce montant est lié aux ventes effectuées durant l'année, budgétisés à Fr. 2'000.-. Péréquation financière, diminution des rentrées de la péréquation des ressources avec des produits se montant à Fr. 115'305.-, ce qui indique une meilleure santé fiscale.

Patrimoine financier : entretien du bâtiment locatif ; installation d'un compteur pour le lave-linge et le sèche-linge au bâtiment scolaire, charges de Fr. 6'814.15, l'entretien du café ; charges de Fr. 5'360.50 quelques réparations au niveau de la cuisine, budgétisées à Fr. 5'000.-, entretien du domaine communal ; charges se montant à Fr. 3'825.95 pour un budget de Fr. 2'000.-.

Indemnités à la suite de la poursuite judiciaires : produits de Fr. 6'103.35, ce montant est l'avance de frais pour le recours du Tribunal cantonal lié à l'affermage par parcelles.

Le résultat de l'exercice 2023 présente des charges de Fr. 1'330'661.17 pour des produits de Fr. 1'605'587.44

Ce qui résulte à un excédent de revenu de Fr. 274'926.27.

M. le Syndic demande s'il y a des questions.

Comptes d'investissements

- Le PIEP est toujours ouvert, un vote de Fr. 4'000.- avait été voté.
- Réfection d'un collecteur d'eau claire pour un montant de Fr. 21'185.10
- PAL, dépenses 2023 Fr. 44'211.55 pour un budget voté de Fr. 79'000.- la demande préalable est partie au Canton, il faut compter deux ans de procédure.
- Réfection du mur du domaine budgétisé à Fr. 20'000.-, ce montant sera utilisé en 2024.
- Le crédit d'étude pour la salle du café n'a pas été utilisé en 2023.

Les dépenses 2023 se montent à Fr. 65'396.65.

Le montant de Fr. 28'800.- n'apparaît pas sur les investissements 2023, ce crédit avait été voté pour les abris PC, ce montant a été sorti dans les comptes de fonctionnement.

Bilan

Le camp de ski est dorénavant géré par l'ASGCM, association de communes, un montant de Fr. 55'000.- a été versé à l'association, car celui-ci n'est plus géré par la commune de le Châtelard et n'apparaît plus dans notre comptabilité. Les comptes courants ont également été mis à zéro.

Un montant de Fr. 36'000.- a été prêté au GAGEC pour financier le solde des dépenses des travaux du puit afin d'éviter de faire un nouvel emprunt avec des taux d'intérêts élevés.

Amortissement de Fr. 74'500.- pour 2023.

Le montant de Fr 9'000'000.- au patrimoine financier non affecté nous permet de contracter des emprunts.

M. Fattebert présente un graphique qui démontre l'évolution de nos finances. Les liquidités 2023 sont supérieures de Fr. 100'000.- par rapport à 2022 malgré le taux d'imposition à 90%. M. le Syndic demande s'il y a des questions.

Rapport de la commission financière sur la base du rapport de l'organe de révision des comptes de résultat et d'investissement 2023.

Il n'y a pas de question. M. Fattebert donne la parole à M. Vincent Barraud président de la Commission financière.

Sur la base du rapport de l'organe de contrôle qui confirme que les comptes de fonctionnement 2023 sont conformes aux lois recommandées par le Canton, la commission financière approuve ces comptes de fonctionnement et propose à l'assemblée d'en faire de même.

Sur la base du rapport de l'organe de contrôle qui confirme que les comptes d'investissement 2023 sont conformes aux lois recommandées par le Canton, la commission financière approuve ces comptes d'investissements et propose à l'assemblée d'en faire de même.

Pas de questions à la commission financière.

M. Fattebert remercie la Commission financière pour leur disponibilité, les bons échanges et la bonne collaboration.

M. Fattebert propose de passer au vote des comptes de résultat et des investissements 2023.

L'assemblée accepte à l'unanimité les comptes de fonctionnement et des investissements 2023

M. Fattebert remercie Mme Isabelle Seydoux pour son premier bouclage complet avec l'accompagnement de Mme Chantal Schaller-Roch.

3. Divers

Route du Dénéant : Dans une parution de la Feuille officielle du mois de novembre 2023, la commune de Grangettes a fait une annonce de fermeture de la route du Dénéant. N'ayant pas donné notre accord, le Conseil communal a réagi et la requête a été annulée. Pour donner suite à une rencontre avec le Conseil communal de Grangettes, un accord avec le tenancier de la buvette M. Alexandre Kolly a été conclu. La commune de Grangettes met à disposition du gravier et M. Kolly prend en charge l'entretien du chemin durant la saison estivale. Le Conseil communal a refusé que la commune de le Châtelard prenne une responsabilité sur l'entretien de cette route. Le Conseil communal a également accepté une fermeture hivernale, la procédure sera effectuée par la commune de Grangettes, des exceptions seront accordées à quelques personnes qui utilisent cette route durant l'hiver. Un bétonnage à l'heure actuelle serait très onéreux.

M. Barraud demande comment seront effectués les travaux.

M. Fattebert répond que les travaux ont déjà été entrepris.

M. Michel Roch précise que le bétonnage serait possible car il s'agit d'une route intercommunale.

M. Barraud propose d'arrêter le déneigement à partir de la scie, soit chez Mme Christiane Andrey.

M. Fattebert répond qu'une rencontre a lieu vendredi 19 avril 2024 avec le Service des Ponts et Chaussées pour la mise en place d'une signalisation compréhensive et adéquate.

Rénovation café et salle : *M. Fattebert* donne quelques informations sur la rénovation du café et de la salle. Une rencontre avec la Commission financière est prévue pour leur soumettre l'avancée du dossier avec un chiffrage de deux projets.

Une assemblée communale est prévue le 28 mai prochain qui permettra la présentation du projet, avec l'objectif d'une nouvelle salle pour la Fête des musiques en 2026 pour autant que la Commission financière soutienne cette démarche.

Domaine communal : le Conseil communal a reçu la résiliation de M. Michel Descloux, fermier communal pour la fin 2025.

Nous avons pris acte de sa résiliation et en l'état, le Conseil communal décide de geler toutes décisions jusqu'au début 2025. Les discussions seront reprises à ce moment-là pour reparler du futur du domaine communal.

Ecole : le projet est ralenti par les Services cantonaux qui donne des préavis pour l'obtention des subsides, des échanges et une rencontre avec M. Steiert ont eu lieu. Des préavis négatifs ont été émis concernant la taille des classes qui ne sont pas toutes identiques. *M. Fattebert* propose de prendre contact avec le Conseil d'Etat afin de se positionner rapidement. Concernant les classes de remplacement, une classe sera installée à l'ancienne poste du Châtelard et une classe dans l'ancienne poste à Massonnens.

CO-RSG : Mme Oberson donne quelques informations sur le CO, les rénovations arrivent à terme, les portes ouvertes auront lieu le 15 juin 2024 et les portes ouvertes du nouveau EMS de Siviriez auront lieu le 25 août 2024.

M. Benoît Mesot : souhaite avoir la confirmation que la laiterie Haut a été vendue, et est-ce que l'arrêt bus sera maintenu à cet endroit étant donné que cela se situe sur une parcelle privée ? Est-ce que la commune ne devrait pas prendre les devants pour savoir si les nouveaux propriétaires acceptent cet arrêt bus, ainsi que la présence des enfants ?

M. Fattebert mentionne que le Conseil communal n'a pas encore eu d'informations à ce sujet.

M. Bruno Waegli précise que l'arrêt était déjà sur une parcelle privée avant la récente vente.

Mme Mélissa Uldry demande où en sont les travaux du comité de pilotage du volet éolien ?

M. Fattebert répond qu'il a été élu au sein de ce comité de pilotage et qu'il n'a pas encore siégé.

Mme Mélissa Uldry demande pourquoi la commune de Le Châtelard n'a pas réagi au recours cantonal.

M. Fattebert remercie pour la question, mais étant donné que M. le Syndic a été nommé, pas forcément de manière volontaire, nous avons estimé que les intérêts du Châtelard seraient représentés et qu'il s'agit d'un thème cantonal. Ceci dépasse le cadre d'une assemblée communale.

M. J.-P. Morard demande si les abris PC sont construits ?

M. Fattebert répond qu'ils se situent sous les villas de M. Menoud, et que la commune a versé sa part de 1/3 pour la construction de ceux-ci, cependant l'abri n'est pas communal. Un contrôle doit être effectué par le Canton.

M. Stéphane Pasquier demande quelle est la capacité de ces abris ?

M. Fattebert répond qu'il y a 50 places, pour arriver à un total de 100 places pour notre commune.

Comme il n'y a pas d'autres divers, M. Fattebert remercie le Conseil communal et le personnel communal pour le travail accompli ainsi que tous les citoyens présents et clos l'assemblée à 21h20.

Il invite les citoyens à prendre le verre de l'amitié.

Le Syndic

David Fattebert

La Secrétaire

Josette Guillet

PROJET